



REFERENCE

Déclarations et Discours

N° 75/43

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA

1975
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
REFERENCE

LE CANADA ET LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Un témoignage de M. H.B. Robinson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le sous-comité sur le développement international du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le 25 novembre 1975.

Je suis heureux de comparaître aujourd'hui devant le Comité en ma qualité de président du Comité interministériel des relations économiques avec les pays en voie de développement. Je profite de l'occasion pour vous assurer de notre entière collaboration. Je suis désolé de n'avoir pu faire parvenir un exemplaire de ma déclaration aux députés avant la réunion afin qu'ils puissent la lire, mais elle était toujours en cours de préparation ce matin.

Lorsqu'il s'est adressé à vous, le ministre a fait état de l'évolution des relations du Canada avec les pays en voie de développement et de l'importance sans cesse croissante que prennent ces relations dans notre politique extérieure. Il a fait remarquer que le Canada, à l'instar d'autres nations riches, est parvenu à une charnière critique dans ses relations avec le Tiers monde, qu'il fait face à une nouvelle conjoncture appelant des solutions nouvelles à des problèmes nouveaux et que ces choix seront lourds de conséquences, non seulement au niveau de sa politique extérieure, mais aussi sur le plan intérieur.

Je voudrais aujourd'hui vous exposer le cadre dans lequel le gouvernement du Canada étudie ces questions et opère ses choix. Je traiterai de ce sujet en 3 temps: d'abord l'état actuel du "développement" ou, si vous préférez de la coopération visant au développement; ensuite, la réaction du gouvernement, et enfin, les défis à relever.

Au cours des 2 dernières années des événements marquants ont jalonné le dialogue entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Lors de la Sixième session extraordinaire des Nations Unies tenue en avril 1974, les demandes excessives des nations plus radicales du Tiers monde ont buté contre la volonté tout aussi intransigeante de certains pays industrialisés à n'infléchir en rien leur position sur les questions clés. Cette exacerbation dans les deux camps traduisait sans aucun doute l'appréhension provoquée par l'inflation, l'instabilité monétaire, la pénurie alimentaire et la montée en flèche du prix du pétrole, problèmes auxquels il fallait trouver des solutions. De cette session où tous sont restés sur

leur position, il est résulté un consensus illusoire sous la forme d'une déclaration et d'un programme d'action adoptés sans vote, mais aussi sans la volonté politique de les appliquer.

Cette âpre confrontation entre pays industrialisés et pays en voie de développement durant la Sixième session extraordinaire a eu des répercussions graves sur la coopération internationale au cours des mois suivants. Il est assez facile de concevoir les raisons qui ont mené à cet affrontement si l'on considère les quatre points suivants. Premièrement le système de coopération économique mis sur pied après la Seconde Guerre mondiale a constitué une magnifique réalisation. Les pays en cause ont alors assumé, à un degré sans précédent, la responsabilité collective de leur bien-être et de leur croissance économique. Toutefois, ce système était créé par et pour les pays du monde occidental. A ce moment, on comptait un peu moins de vingt pays en voie de développement, la plupart situés en Amérique latine. Les architectes de cette entente ne pouvaient prévoir l'étendue et la complexité des problèmes de développement des années 70.

Les programmes d'aide ont vu le jour à ce moment; modestes à l'origine, ils sont progressivement devenus le réseau complexe que nous connaissons aujourd'hui. Ces programmes ont eu un impact très grand sur l'essor et le bien-être des pays en voie de développement. L'aide a contribué de façon significative à cette croissance, représentant environ 10 p. 100 du total des investissements de capitaux dans ces pays. Fait encore beaucoup plus important, toutefois, la croissance économique inégalée des pays industrialisés au cours des 25 dernières années a élargi, en termes absolus, le fossé entre pays riches et pays pauvres. Ce phénomène a d'ailleurs précipité la crise de confiance de 1973-74.

Depuis le début des années 60, les pays en voie de développement ont mis à profit leur nombre et leur solidarité pour dominer progressivement les Nations Unies et influencer dans une large mesure sur les autres institutions de coopération économique. Pendant 15 ans, ils ont présenté et défendu leurs revendications en vue d'une transformation de la structure internationale des échanges commerciaux et financiers. Presque toutes les propositions contenues dans le Nouvel ordre économique se retrouvent dans le Rapport Prebish, qui a mené à la création de la CNUCED en 1964.

Durant ces 15 ans, les pays industrialisés ont répondu aux demandes et aux besoins des pays en voie de développement de diverses façons, mais pour ces derniers les réponses étaient fragmentaires et toujours trop lentes à venir. Face à la crise du milieu des années 70, il n'est pas étonnant de constater que les pays en voie de développement

ont résolument uni leurs efforts pour exiger des progrès plus rapides et une réponse plus souple à leurs demandes. Les apports d'aide ont été réduits à néant par la hausse du coût de l'énergie et du prix des denrées; les fluctuations des principales monnaies de réserve ont réduit la valeur des réserves de change des pays en voie de développement, entraînant dans certains cas des déficits énormes au chapitre de la balance des paiements. Ainsi, les pays en voie de développement ont exigé l'assurance qu'ils ne seraient pas abandonnés à leur sort et que des mesures seraient prises pour leur permettre de répondre aux attentes de leurs peuples et pour qu'ils n'aient pas à soutenir seuls le poids de la désarticulation du système économique international.

A la Septième session extraordinaire tenue en septembre dernier, les pays en voie de développement ont exprimé leurs demandes en termes un peu plus modérés, et celles-ci ont reçu un accueil beaucoup plus favorable de la part des pays développés. L'initiative exercée par certains pays modérés du Tiers monde, l'attitude plus ouverte des États-Unis ainsi que la plus grande souplesse des membres de la Communauté européenne ont été les faits marquants de la session. Une volonté authentique de s'entendre et d'éviter la rhétorique a inspiré la session et en a facilité l'heureuse conclusion.

Pourquoi ce changement d'attitude s'est-il produit en 18 mois? La Sixième session extraordinaire a eu tout au moins un effet positif. Elle a placé au centre de l'arène politique les questions économiques qui opposent pays développés et pays en voie de développement. La notion de "Nouvel ordre économique" a donné une certaine cohésion conceptuelle aux nombreuses demandes que les pays en voie de développement formulaient depuis plusieurs années. Les responsables politiques ont réclamé un examen complet de la politique relative au "Nouvel ordre économique". Mains pays ont déployé des efforts concertés pour renouer le dialogue. Dans ce processus d'examen et de débat, la Septième session extraordinaire est devenue l'occasion privilégiée de résoudre certains des problèmes en suspens.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient a été un autre facteur. Alors que la Sixième session extraordinaire avait été convoquée à la suite de la guerre d'octobre 1973, de l'embargo sur le pétrole et du renchérissement de ce produit, la Septième session s'est réunie peu après l'accord de désengagement conclu entre Israël et l'Égypte et une période de calme relatif dans la région. Entre les deux sessions extraordinaires, l'ONU avait été mise à rude épreuve. En septembre 1975, le climat politique s'était détendu et il était possible d'étudier les questions économiques avec plus de sérénité.

La situation économique mondiale explique également le changement d'atmosphère, car les pays en voie de développement ont perçu qu'ils subiraient les contrecoups d'une poursuite de l'inflation et de la récession dans le monde industrialisé.

Nombre d'entre eux ont jugé que la dégradation généralisée du système commercial et financier était un prix trop élevé à payer pour la réforme globale de l'ordre économique mondial, même si la nécessité de cette réforme se faisait cruellement sentir. Les plus radicaux n'ont pas abandonné pour autant leurs revendications, mais les modérés ont vu le danger qu'il y avait à trop exiger d'un système fragile. Les pays en voie de développement ont également perçu plus clairement qu'à la sixième session leurs propres intérêts divergents à l'égard de certains éléments du "Nouvel ordre économique".

En effet, l'analyse des résultats de la Sixième session extraordinaire a révélé que les bienfaits du "Nouvel ordre économique" profiteraient surtout aux pays en voie de développement moyennement nantis et n'apporteraient pas grand-chose aux pays du quart monde. Quantité des pays les plus démunis en sont peut-être venus à la conclusion qu'une trop grande concentration sur les changements structurels pourrait avoir une incidence néfaste sur l'aide que leur consentent les pays donateurs traditionnels.

Mais si les pays en voie de développement ont manifesté une plus grande modération, les pays occidentaux en ont fait autant et se sont montrés plus disposés à accepter de nouvelles approches. Dix-huit mois d'analyse et de réflexion leur ont fait prendre conscience que les changements véritables survenus dans le système international requéraient plus d'accommodements qu'ils ne l'avaient envisagés auparavant. Cela a également été pour beaucoup dans la réussite de la Septième session extraordinaire.

Comment le gouvernement a-t-il réagi face à cette nouvelle situation?

Après la Sixième session extraordinaire, il est apparu évident à tous qu'un effort spécial était nécessaire pour renouer le dialogue et trouver un meilleur terrain d'entente.

Dans le discours du Trône d'octobre 1974, le gouvernement canadien a déclaré que la contribution du Canada aux mesures internationales d'aide aux pays moins développés exigerait un accroissement de l'aide au développement et un réexamen des autres politiques qui touchent nos relations économique avec les pays en voie de développement. Par la suite, les ministres ont convenu de constituer un Comité interministériel supérieur sur les relations économiques

avec les pays en voie de développement, sous la présidence du Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce comité devait préparer et coordonner la réponse du gouvernement canadien au "Nouvel ordre économique".

Dès le départ, il était manifeste que les questions considérées relevaient de plusieurs ministères de l'État et nécessiteraient une approche interministérielle. Dans le cadre de ses activités, le Comité facilite le rôle de coordination du ministère des Affaires extérieures à l'égard des relations du Canada avec les pays en voie de développement. Ainsi, il assure une approche multidimensionnelle. Son mandat consiste donc; premièrement, à diriger un examen permanent des politiques qui touchent les relations économiques et autres du Canada avec les pays en voie de développement; deuxièmement, à déterminer si les politiques économiques et autres du Canada dans le domaine international cadrent avec ses politiques de développement; et troisièmement, à veiller à l'élaboration d'énoncés de politique en vue des principales rencontres internationales qui ont une incidence sur les relations économiques et autres du Canada avec les pays en voie de développement.

Participent à ses travaux le Cabinet du Premier ministre, le Bureau du Conseil privé, les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, de l'Agriculture, de l'Énergie, des mines et des ressources, Transports CANADA, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, l'ACDI, le Conseil du Trésor ainsi que le ministère des Affaires extérieures.

Le Comité s'est réuni pour la première fois vers la fin de 1974 et, cette année, a tenu quatre séances au niveau sous-ministériel. Lorsqu'il m'est impossible de présider le Comité, le sous-secrétaire d'État adjoint responsable de ce secteur aux Affaires extérieures me remplace.

Entre les séances du Comité, le travail se poursuit au sein d'un Groupe d'étude présidé par Mlle McDougall, directrice générale du Bureau des affaires économiques et scientifiques du ministère des Affaires extérieures. En outre, divers groupes de travail sont mis sur pied à l'occasion pour approfondir des questions particulières.

Le Comité ne travaille pas en vase clos, mais s'inspire des travaux d'autres comités interministériels oeuvrant dans des domaines connexes.

Habituellement, les analyses et recommandations du Comité sont soumises au Cabinet par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses travaux peuvent être liés à une importante rencontre interna-

tionale comme la Réunion des chefs de Gouvernement à Kingston ou la septième session extraordinaire, ou encore aux préparatifs en cours au sein du Gouvernement en vue des consultations régulières tenues avec les pays industrialisés et les pays en voie de développement, tant sur le plan bilatéral qu'au sein d'organisations internationales. Jusqu'à maintenant, le Comité et le Groupe d'étude ont concentré leur attention sur quatre secteurs principaux: les produits de base; la libéralisation des échanges; la coopération industrielle, notamment les investissements et le transfert de la technologie; et les questions financières et monétaires.

Pour placer dans une juste perspective les quatre secteurs clés que je viens de mentionner, il ne faut pas oublier que la résolution 3362, si importante soit-elle, ne constitue qu'un élément de l'ensemble et que les mesures prises pour satisfaire les besoins des pays en voie de développement s'inscrivent dans un processus continu. Le Gouvernement canadien n'a pas attendu la Septième session extraordinaire pour adopter de telles mesures mais, dès la fin de la Sixième session, il a commencé à étudier les moyens de répondre aux besoins identifiés à cette occasion. Il poursuit son travail dans l'esprit de la résolution 3362, résolution adoptée lors de la Septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Les initiatives que nous avons prises à la Conférence mondiale de l'alimentation et l'action que nous poursuivons pour mener à bonne fin cette entreprise et les initiatives amorcées lors de la Septième session gardent toute leur pertinence. Nous nous sommes engagés, en regard de l'objectif international, à fournir une certaine quantité de céréales par la voie de notre programme d'aide. Nous avons souscrit à l'Engagement au titre de la sécurité alimentaire mondiale. Nous avons mis un accent nouveau sur le développement agricole dans le cadre de notre propre programme d'aide. Plus du tiers de nos dépenses actuelles au titre de l'aide est consacré à la fourniture d'une aide alimentaire pour répondre aux besoins urgents et appuyer le développement agricole. Nous participons actuellement aux négociations en vue de l'établissement du Fonds de développement agricole.

La coopération dans le domaine des produits de base comprend nombre d'autres mesures. Nous avons, au cours des derniers mois, activement contribué à la négociation de nouveaux accords sur le cacao et l'étain. Dans les négociations sur l'étain, le Canada a insisté pour que les pays consommateurs contribuent obligatoirement au stock régulateur de l'étain. Cette proposition n'a cependant pas été incluse dans le nouvel accord étant donné l'opposition d'autres pays consommateurs. Nous envisageons donc maintenant la possibilité de faire une contribution volontaire au stock régu-

lateur, comme l'on déjà fait certains de ces pays. Le nouvel accord sur le cacao, conclu après la Septième session extraordinaire, prévoit une augmentation importante de l'éventail des prix. L'échelle, qui variait de 29.5 à 38.5 cents la livre (après un ajustement provisoire), s'étendra maintenant de 39 à 55 cents la livre. Le prix moyen que cherche à stabiliser l'accord est donc passé de 34 à 47 cents la livre.

Nous sommes actuellement engagés dans des négociations sur le café et nous nous préparons à des négociations sur le sucre. Tous ces produits de base sont inclus dans l'Approche intégrée de la CNUCED, que nous aidons à mettre en oeuvre par notre appui à ces accords. Nous étudions le cas des autres produits mentionnés dans l'Approche intégrée. Nous avons affirmé que nous étions disposés à rechercher, pour un vaste choix de produits, des solutions qui conviennent aux consommateurs et aux producteurs, y compris les stocks régulateurs lorsqu'ils peuvent être utiles. Et nous ne pensons pas alors uniquement aux produits que renferme la liste de la CNUCED. Dans chaque cas, la nature des engagements variera en fonction des particularités commerciales du produit en cause. Nous poursuivrons cette entreprise, en consultation avec les autres pays intéressés, lors de la réunion que tiendra en décembre le Comité des produits de base de la CNUCED. On a proposé récemment que des mesures soient prises le plus tôt possible au sujet du thé et du cuivre. Si des négociations ont lieu à cet effet, nous serons heureux d'y participer.

En ce qui concerne la libéralisation des échanges commerciaux, nous révisons actuellement notre système de préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement. Nous essayons de la sorte de déterminer quels autres avantages peuvent être accordés à ces derniers sans que le Canada en soit indûment affecté. Nous formulons notre offre tarifaire sur les produits tropicaux, laquelle sera étudiée lors des négociations commerciales multilatérales, tel que demandé par les pays en voie de développement. Nous recherchons également avec les pays en développement une façon de traiter le problème de l'escalade tarifaire en utilisant la méthode sectorielle, de façon à donner aux pays producteurs de matières premières plus de possibilités de transformer ces dernières. Les pays développés ont, dans l'ensemble, pris l'engagement de chercher, au cours des négociations commerciales, à faire profiter les pays en voie de développement d'autres avantages.

Au chapitre de la coopération industrielle, nous envisageons plusieurs nouvelles démarches: nous étudions la possibilité de conclure des accords de coopération bilatérale afin de mieux concentrer les efforts que nous déployons dans ce domaine. L'idée est

d'encourager l'investissement et le transfert de technologie par le secteur privé, qui dispose de plus de moyens dans ce domaine. De tels accords pourraient couvrir l'aide au développement pour les projets d'investissement, la formation technique et la formation des cadres; l'aide au développement de l'infrastructure nécessaire à l'expansion industrielle; des dispositions relatives à l'investissement; la coopération avec le secteur privé pour assurer une complémentarité systématique de ces divers éléments. Nous ne sommes pas encore arrivés à des conclusions finales en ce qui concerne cette démarche, mais les études en cours sont fondées sur l'hypothèse qu'une meilleure interrelation des divers éléments de coopération assurera, au total, un résultat supérieur à la somme des efforts isolés.

Nous avons proposé que l'ONUDI, et peut-être aussi le Secrétariat du Commonwealth, étudie la possibilité d'élaborer un accord bilatéral de coopération industrielle "modèle". Un tel accord aurait une double utilité: il favoriserait l'examen de la coopération industrielle à l'échelle internationale et servirait de référence à tels accords.

Outre cette démarche, nous prenons une part active à l'étude internationale des sociétés transnationales, des pratiques commerciales restrictives et des transferts de technologie. Il y a beaucoup à gagner dans l'analyse et l'échange des renseignements dont on dispose sur ces sujets, et nous avons été au premier plan de ceux qui contribuent à cette entreprise.

Nous avons déclaré être prêts à partager notre propre expérience en ce qui concerne les mécanismes de tamisage, l'analyse des lois fiscales et le calcul des coûts et des avantages des transferts de technologie. Nous considérons que les Nations Unies ont un rôle parallèle à jouer dans ces domaines. A notre point de vue, il est essentiel que les pays en voie de développement acquièrent la capacité d'exercer leurs propres jugements sur ces questions, parce que l'élaboration de tout régime international promet d'être longue et difficile et sans doute pas à leur avantage.

Quant à notre intérêt pour les incidences financières et monétaires de la résolution 3362, il se traduit par une participation active dans divers domaines: nous avons appuyé énergiquement l'utilisation des DTS à titre de principal avoir de réserve du système monétaire international, et à la réduction graduelle du rôle de l'or, conformément au désir des pays industrialisés.

Nous avons donné notre appui à un réajustement des quotes-parts au sein du FMI, ce qui a eu pour effet de doubler le nombre de parts

détenues par les pays membres de l'OPEP. Nous avons soutenu que le réajustement ne devait pas entraîner une diminution des parts allouées aux pays en voie de développement (comme c'eût été le cas si on avait appliqué des critères objectifs tels que leur participation au commerce mondial) et que les pays développés devaient au contraire en absorber les contrecoups, c'est-à-dire accepter la réduction de leurs droits de voie.

Nous avons donné notre appui à la création d'un mécanisme pétrolier et d'un compte de subvention au sein du FMI, à l'instauration d'un Fonds fiduciaire spécial qui permette de régler les problèmes de balance des paiements suscités par la vente de l'or du FMI, et à l'institution d'un troisième guichet au sein de la Banque mondiale qui ait pour but d'aider les pays en développement à revenu moyen.

Nous sommes présentement engagés dans des négociations en vue d'une cinquième reconstitution des ressources de l'IDA, qui offre aux pays pauvres en voie de développement des sources de financement à des conditions de faveur. Nous étudions parallèlement des propositions visant à une augmentation du capital de la Société financière internationale, autre organisme subsidiaire de la Banque mondiale.

Nous augmentons nos contributions aux banques régionales de développement. Nous chercherons à assurer la conclusion heureuse des négociations au sein de la Banque mondiale et de plusieurs des banques régionales de développement.

Nous appuyons la libéralisation des mécanismes de financement des stocks régulateurs et de financement compensatoire du FMI, parce qu'ils peuvent préserver les pays en voie de développement d'un déclin rapide de leurs recettes d'exportation. Cette question a d'ailleurs été d'une grande importance à New York. Si la situation du mécanisme de financement compensatoire s'améliore sensiblement, elle pourrait bien servir les fins des propositions présentées à New York par la Suède et les États-Unis.

Je n'ai pas voulu faire la somme des efforts que nous avons déployés dans le cadre de la Résolution 3362, mais vous donner un aperçu des travaux en cours pour mettre à exécution la déclaration du Ministre à New York selon laquelle "on doit procéder à des rajustements du système économique international en vue d'une réduction plus rapide des disparités entre nations industrialisées et pays en voie de développement". Le travail se poursuit à chaque jour; des études sont faites et des recommandations sont présentées aux ministres.

Nous ne pouvons prévoir le rythme auquel les progrès seront réalisés dans chacun des domaines, mais nous nous attendons à ce que l'inci-

dence politique de la résolution continue à se faire sentir sur les discussions et les négociations. La session même sera vue comme la charnière des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement si l'atmosphère de coopération qu'elle a créée accélère cette évolution.

Cette accélération tient à deux facteurs. Premièrement, il ne faut pas que se ralentisse le processus politique. La Conférence sur la coopération économique internationale, dont le Ministre a discuté avec vous, ainsi que la quatrième Conférence de la CNUCED qui doit avoir lieu à Nairobi l'an prochain, seront d'une importance considérable à cet égard. Le CIREPD, comité interministériel, est à mettre la dernière main aux préparatifs en vue de ces réunions. Il s'est servi de la Résolution 3362 comme point de départ.

Le second élément est la série de discussions et de négociations entreprise au sein des institutions spécialisées. Les conclusions de la Septième session extraordinaire, ainsi que les engagements pris à cette occasion, auront sans doute des répercussions considérables à ce niveau. Le gouvernement canadien doit donc étudier de façon systématique les divers éléments de la Résolution 3362 avant de participer à leur examen au sein des instances internationales. Une telle étude comprend l'évaluation des coûts et des avantages pour l'économie canadienne. Que représenteront des mesures particulières par rapport à la position concurrentielle du Canada, aux coûts ou aux avantages aux consommateurs canadiens, ou au travail au Canada? Bien qu'il soit impossible de déterminer le "coût" de la gamme de propositions formulées dans la Résolution 3362, on peut évaluer les coûts et les avantages des mesures particulières qui sont envisagées. Si une demande se fait sentir pour la libéralisation des échanges dans un domaine très sensible comme le textile, nous pouvons et devons évaluer ses répercussions sur l'industrie canadienne. Nous devons aussi déterminer dans quelle mesure les autres pays industrialisés permettent un accès équivalent à leur marché.

Voilà pourquoi il nous faut consulter nos principaux partenaires commerciaux du monde industrialisé. Les politiques que nous poursuivons dans les secteurs du commerce, des produits de base et de la finance marquent très profondément les rapports que nous entretenons avec eux. Notre conduite dicte leur comportement, comme leurs initiatives exercent un effet important sur nous. Nous devons travailler avec eux si nous voulons obtenir des résultats tangibles. En effet, nous ne pouvons espérer appliquer nos politiques dans bon nombre de secteurs sans le consentement et l'appui des autres pays industrialisés. Le dialogue doit donc s'établir à la fois avec les pays industrialisés et avec les pays en voie de

développement.

Il n'est pas facile de cerner ou de traiter la diversité des questions qui suscitent cette approche multidimensionnelle du développement, surtout en ce qui concerne l'énergie, le commerce, l'aide et les ressources financières, dans le cadre de la Conférence qui se tiendra prochainement à Paris. Ces questions, tout comme le lien qui les unit, ne sont pas bien comprises de tous les Canadiens qui s'y intéressent. C'est pourquoi nous avons jugé important d'organiser des rencontres avec certains représentants du secteur privé -- représentants des travailleurs -- des agriculteurs de l'industrie, des églises et des associations bénévoles. Deux de ces rencontres ont déjà eu lieu et nous souhaitons continuer cette pratique.

Certains de ces organismes reçoivent de l'ACDI une aide financière qui leur permet de tenir des colloques et des réunions au pays. Nous cherchons par ce moyen à susciter l'intérêt et l'appui de tous les Canadiens, mais nous reconnaissons qu'en ces temps d'inflation et de chômage, ce n'est pas facile.

* * * *

S/C